



Gestion Publique Réactive

IGPDE - Bureau de la Recherche

Actualité de la veille en gestion publique - n° 43 - mars 2012

Islande : une nouvelle constitution « citoyenne »

Une crise économique, politique et morale

La nouvelle constitution islandaise¹, actuellement en cours d'examen au Parlement, devrait aider le pays à sortir d'une crise économique et morale qui l'a durement affecté : c'est du moins l'espoir des citoyens islandais. Dès 2008, l'Islande est touchée de plein fouet par la crise des « subprimes » : en l'espace de 3 ans, de 2007 à 2010, la dette publique passe de 23.2% à 81.3% du PIB et le taux de chômage de 2,3% à 7.7%². La pression sur le gouvernement conservateur s'intensifie et entraîne sa démission le 26 janvier 2009³. Le 1^{er} février la fonction de Premier ministre est confiée pour la première fois à une femme, Johanna Sigurdardottir. Son gouvernement, formé d'une alliance entre sociaux-démocrates et mouvement écologique, sort vainqueur des élections législatives d'avril.

La population la pressant de revoir l'organisation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ainsi que les fondements de l'infrastructure administrative, Mme Sigurdardottir propose au Parlement (Althingi), le 4 novembre 2009, une révision de la constitution. Un groupe de députés, réunis en Comité constitutionnel, est alors chargé de rendre un rapport sur les principaux amendements à y apporter.

Le Comité constitutionnel propose un forum national

Au printemps 2010, le rapport du Comité constitutionnel est examiné par le Parlement ; il est approuvé le 16 juin. La révision de la constitution, suivant les axes indiqués par le Comité, doit porter sur des points précis dont : les concepts fondamentaux de la constitution, l'indépendance de la justice, l'organisation des élections, le rôle du Président de la République et du gouvernement.

Le rapport du Comité propose aussi l'organisation d'un forum national (National Assembly), afin de consulter directement les citoyens⁴, et l'élection de 25 d'entre eux, au suffrage universel direct, pour former une Assemblée constitutionnelle chargée de mener à bien le projet de révision.

Le forum national s'est tenu le 6 novembre 2010 : 950 citoyens s'y sont rassemblés pour réfléchir aux valeurs fondamentales de la société islandaise⁵. Leurs avis ont donné lieu à un rapport remis aux 25 membres de l'Assemblée constitutionnelle, élus le 30 novembre 2010.

Controverses autour du scrutin

Bien que ces 25 citoyens aient été élus démocratiquement parmi 522 candidats sélectionnés selon des critères clairs (avoir plus de 18 ans, ne pas être un élu national et être soutenu par au moins 30 personnes), une contestation s'est élevée parce que la campagne a duré moins d'un mois et qu'en dépit d'un fort soutien de la part des médias et des pouvoirs publics, la participation n'a été que de 36%. En outre, des dysfonctionnements ont été relevés dans le déroulement du scrutin : comptabilisation des voix et type d'isoloir utilisé dans certaines circonscriptions. Si bien que le 25

¹ La présente constitution a été inspirée par celle du Danemark, auquel était rattaché l'Islande jusqu'en 1944

² Chiffres OCDE

³ <http://news.bbc.co.uk/2/hi/7851415.stm>

⁴ L'Islande compte 320 000 habitants

⁵ Voir <http://www.agora.is> (Agora est la société qui a été chargée d'organiser le forum national ; la procédure utilisée et les résultats obtenus sont consultables en ligne).

janvier 2011, la Cour suprême a invalidé les résultats de l'élection de l'Assemblée constitutionnelle. Le Premier ministre, en accord avec les chefs des principaux partis représentés au Parlement, a mis sur pied un comité consultatif pour trouver un moyen de poursuivre la révision de la constitution. Ce dernier a proposé au Parlement de nommer, par Résolution parlementaire du 24 mars 2011⁶, un « Conseil constitutionnel » constitué des 25 membres de l'Assemblée constitutionnelle dissoute.

Sur la base des rapports du Comité constitutionnel (groupe de députés à l'origine du processus) et du Forum national (citoyens), le Conseil constitutionnel a adopté à l'unanimité un projet de constitution qui a été remis au Parlement le 27 juillet 2011. Ce dernier, chargé d'amender le projet, s'est attelé à cette tâche à l'automne 2011 mais les débats se poursuivent toujours. Leurs conclusions devraient ensuite être soumises à un référendum, avant le vote par le Parlement.

Les principales propositions de la nouvelle Constitution

Sur un total de 114 articles et de 9 chapitres, on peut noter en particulier⁷:

- **Article 15** : Droit à l'information [« Les informations et documents détenus par les autorités publiques devraient être disponibles sans exception et l'accès au public à tous ces documents devrait être garanti par la loi. »] ;
- **Article 63** : Création d'un Comité de contrôle de la responsabilité du Gouvernement [« Une enquête sur les mesures et décisions du Gouvernement peut être demandée par 1/3 des membres de Althingi »] ;
- **Article 65** : Droit à la consultation directe [« 10% des votants peuvent demander un référendum national sur les lois votées par Althingi »] ;
- **Article 66** : Possibilité d'interpellation directe d'Althingi [2% des électeurs peuvent soumettre une question au Parlement et un projet de loi peut y être déposé s'il est soutenu par 10% des électeurs] ;
- **Article 90** : Formation du Cabinet [« Le Premier ministre est nommé par le Parlement »] ;
- **Article 99** : Indépendance des tribunaux [« L'indépendance des tribunaux doit être garantie par la loi »] ;
- **Article 105** : Autonomie des collectivités territoriales [« Les sources de revenus des collectivités territoriales doivent être garanties par la loi, tout comme leur droit de déterminer l'utilisation de ces ressources »].

Le Conseil constitutionnel et l'e-participation

Le Conseil Constitutionnel a été officiellement formé le 6 avril 2011. Dirigé par un président élu par ses pairs, il est composé principalement d'intellectuels, d'avocats, de journalistes et d'universitaires ; dix d'entre eux sont des femmes dont une est handicapée. Ses réunions, où sont discutés et votés les amendements, sont publiques et retransmises en direct sur le site du Conseil⁸. Le projet de Constitution est consultable en ligne et chacun peut y participer en postant des commentaires et des propositions. Au total, quelque 3600 commentaires et 370 propositions d'amendements citoyens ont ainsi été recensés. Cette méthode de participation, appelée « crowdsourcing », vise à faire appel à la créativité et à l'intelligence du plus grand nombre pour mener à bien un projet.

L'utilisation des réseaux sociaux a été indispensable pour communiquer avec la population : les débats ont été postés sur Youtube et les membres du Conseil ont pu intervenir sur une page Facebook au travers de courtes interviews quotidiennes. En outre, tous les travaux du Conseil (débat, documents, communications) sont archivés au Parlement (Althingi), aux Archives nationales, à la Librairie nationale et à la Librairie municipale de Akureyri, sous l'appellation « Journal du Conseil constitutionnel ».

Adrien Calvez-Petit

⁶ Par 31 voix pour, 21 contre, 7 blancs. <http://www.icenews.is/index.php/2011/03/24/icelandic-parliament-passes-constitutional-change-bill/>

⁷ Voir http://stjornlagarad.is/other_files/stjornlagarad/Frumvarp-enska.pdf pour consulter le projet de Constitution

⁸ <http://www.stjornlagarad.is>.